

5 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MIGRATION

Mardi 18 mai 2021, 15h
"Heure d'Europe centrale"

NOTE CONCEPTUELLE

Le changement climatique affecte déjà qui se déplace, où, comment et dans quelles conditions. Si les êtres humains se sont toujours déplacés pour échapper aux catastrophes et à la dégradation de l'environnement, le changement climatique présente de nouveaux défis - pour les migrant.e.s et leurs familles, pour les personnes qui ont été déplacées et pour celles qui risquent d'être déplacées en raison des effets directs ou (plus souvent) indirects du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Il est essentiel de veiller à ce que ces défis soient reconnus et relevés d'une manière qui respecte et protège les droits des personnes, qui reflète leurs besoins et leurs aspirations et qui assure leur avenir durable. Cela nécessitera une action coordonnée à tous les niveaux dans de multiples cadres politiques, la **COP26** et le **Forum d'examen des migrations internationales** de 2022, destiné à réviser le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières étant particulièrement pertinents, mais nécessitant également une coordination entre les accords et cadres internationaux, notamment l'**Agenda 2030**, l'**Accord de Paris**, le **Programme d'action d'Addis-Abeba**, l'**Initiative Nansen** et la **Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes naturelles**, et le **Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe**.

Même avec une atténuation ambitieuse des émissions de gaz à effet de serre, les effets néfastes du changement climatique devraient s'accroître au cours des prochaines décennies. Cela aggravera les inégalités existantes à la fois au sein des pays et entre les pays. Les effets seront mondiaux, mais beaucoup plus prononcés dans les pays du Sud ; les pays les plus vulnérables au climat (et ceux qui ont le moins de ressources disponibles pour l'adaptation et l'atténuation) sont les PEID, les pays en développement sans littoral, les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire. Ceci malgré le fait que les pays industrialisés sont responsables de la grande majorité des émissions de gaz à effet de serre au cours du dernier siècle et demi. En outre, les impacts les plus graves du changement climatique sont subis par ceux qui ont peu de ressources pour s'adapter, ce qui exacerbe fréquemment les inégalités entre les sexes et d'autres formes d'inégalités structurelles. Au lendemain de la pandémie de COVID-19, c'est plus que jamais le cas.

Le risque accru d'événements soudains plus fréquents et plus graves (par exemple, conditions météorologiques extrêmes telles que cyclones, tempêtes, inondations et incendies de forêt) ainsi que d'événements à évolution lente (par exemple, élévation du niveau de la mer, salinisation des sols et de l'eau, désertification, l'évolution des régimes pluviométriques et la fonte des glaciers) affecte déjà les vies et les moyens de subsistance. Dans de multiples régions, des millions de personnes en déplacement ou risquant d'être déplacées se trouvent déjà dans des situations où elles ont besoin d'une aide urgente, de la protection de leurs droits fondamentaux et de possibilités d'avenir durable. Chaque jour, des personnes prennent des décisions sur le moment et l'opportunité de se déplacer, souvent avec des options et des ressources très limitées. Pour certain.e.s, les possibilités de migration (interne ou internationale) peuvent représenter une occasion efficace de « s'adapter », mais pour ceux qui ne souhaitent pas se déplacer, ou qui n'ont pas de ressources et d'options de se déplacer en toute sécurité et dignité vers une situation qui leur offre, à eux.elles et aux membres de leur famille, un avenir durable, la migration peut ne pas être une adaptation du tout.

Si la plupart des migrations et des déplacements ont lieu à l'intérieur des frontières plutôt qu'au-delà, de nombreuses personnes déplacées et migrant.e.s internes sont confronté.e.s à de nouveaux risques après s'être déplacé.e.s, notamment des moyens de subsistance et des logements précaires, ce qui entraîne parfois de nouveaux déplacements.

Pour celles et ceux qui cherchent à migrer au niveau international, l'absence de voies de migration régulière accessibles conduit certains à utiliser des voies de migration irrégulière et à risquer l'exploitation et les abus en transit. Bien que l'Initiative Nansen et les travaux en cours de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes naturelles, dirigée par les États, visent à résoudre les problèmes de protection, en particulier au niveau régional, les personnes déplacées à travers les frontières dans le contexte de catastrophes et de changements climatiques font face à un accueil et à des conditions incertains. Un statut juridique précaire et des possibilités de subsistance limitées sont des défis fréquents, même lorsque l'on atteint la destination prévue, où les abris disponibles peuvent à nouveau rendre les personnes vulnérables aux risques climatiques et météorologiques.

En 2018, les gouvernements se sont engagés dans le **Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM)** à faire en sorte que « le désespoir et la détérioration de l'environnement ne contraignent pas [les personnes] à chercher des moyens de subsistance ailleurs par le biais de la migration irrégulière ». Ils se sont engagés à prendre des mesures, notamment aux niveaux national et régional, pour lutter contre les facteurs défavorables aux migrations, notamment les catastrophes, les effets néfastes du changement climatique et la dégradation de l'environnement. Ils se sont également engagés à améliorer la disponibilité et la flexibilité des voies de migration régulière afin de répondre aux besoins des personnes touchées par des catastrophes soudaines ou lentes, le changement climatique et la dégradation de l'environnement. (1) Le GCM favorise spécifiquement la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

Ce webinaire explorera les défis particuliers auxquels sont confrontées les différentes régions, les façons dont la gouvernance de la migration pourrait contribuer à répondre aux besoins émergents en matière d'opportunités de migration, et examinera les possibilités de mieux intégrer les questions de migration et de déplacement dans l'élaboration des politiques relatives au climat, à la réduction des risques de catastrophe (RCC) et au développement, afin de respecter, protéger et réaliser les droits de l'homme dans le contexte du changement climatique.

(1) Voir <https://environmentalmigration.iom.int/10-key-takeaways-gcm-environmental-migration> pour un résumé des engagements du PMM relatifs à la migration dans le contexte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

Nous inviterons les panélistes, dont le travail couvre différentes régions et problématiques, à apporter leur point de vue sur les questions suivantes:

- Quels sont les défis auxquels sont confrontés les migrant.e.s, les membres de leur famille, les personnes risquant d'être déplacées ou ayant besoin d'options de migration (par exemple pour diversifier leurs moyens de subsistance) dans divers contextes régionaux ? Comment dépendent-ils des circonstances et des vulnérabilités existantes ?
- Qu'est-ce que cela signifie pour la gouvernance des migrations, la politique migratoire et la défense des droits des migrant.e.s, en termes d'implications pour l'action aux niveaux national, régional et international ? Quels types de politiques sont nécessaires pour protéger de manière plus adéquate les droits de l'homme des personnes déplacées, contraintes de migrer ou risquant d'être déplacées ? Quels sont les exemples dont on peut s'inspirer ?
- Quelles sont les possibilités d'améliorer les liens entre la gouvernance climatique, le développement, la RRC et la gouvernance des migrations, par exemple,
 - pour faire en sorte que le changement climatique et la dégradation de l'environnement soient pris en compte de manière plus adéquate dans la gouvernance des migrations, notamment en agissant sur les dispositions des objectifs 2 et 5 du PMM ?
 - pour que la migration, le déplacement et la relocalisation planifiée soient plus efficacement intégrés dans les plans d'action climatique (en particulier l'adaptation), de développement et de RRC, de manière à respecter les droits et à répondre aux besoins des personnes qui sont contraintes de se déplacer, ou qui choisissent de le faire, dans le contexte des effets néfastes du changement climatique/de la dégradation de l'environnement ?

Au lieu de présentations formelles, nous ferons trois séries de questions couvrant certains aspects de ce qui précède, laissant aux panélistes une certaine flexibilité dans le choix de leur réponse. Nous solliciterons ensuite des réflexions et des questions de la part de l'auditoire, avec un bref commentaire final de chaque panéliste.